

Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matière: 330140

Version: 1 / CH

Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 17.11.22

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker
N° d'article 33014000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Conservateur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9100 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

methyl 4-hydroxybenzoate

No. CAS	99-76-3
No. EINECS	202-785-7
Numéro d'enregistrement	01-2119463264-40-0003
Concentration	>= 10 < 25 %

Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matière: 330140

Version: 1 / CH

Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 17.11.22

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Aquatic Chronic 2 H411

Autres ingrédients**Propane-1,2-diol**

No. CAS 57-55-6
 No. EINECS 200-338-0
 Numéro d'enregistrement 01-2119456809-23
 Concentration >= 50 %
 Le renvoi: [4]

4-hydroxybenzoic acid propyl ester

No. CAS 94-13-3
 No. EINECS 202-307-7
 Numéro d'enregistrement 01-2119969462-29
 Concentration >= 1 < 10 %
 Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Enlever les lentilles de contact. Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Dans le cas de pertes de connaissance ou engourdissement maintenir la personne contaminée par le produit en position latérale de sécurité. Appeler aussitôt un médecin. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

irritation des organes respiratoire, troubles de système nerveux central, Irritation de muqueuse

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié

Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matière: 330140

Version: 1 / CH

Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 17.11.22

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools. Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Autres données

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Veiller à assurer une aération suffisante. écartez personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	8	15	°C
--------	---	----	----

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservé hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	10	Des liquides combustibles
Classe de stockage (Suisse)	10/12	Autres substances dangereuses liquides

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matière: 330140

Version: 1 / CH

Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 17.11.22

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Propane-1,2-diol

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	50	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
Concentration	168	mg/m ³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

Propane-1,2-diol

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	50	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	26	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	20000	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	260	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	57.2	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	572	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. filtre combiné A-P2

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated

Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matière: 330140

Version: 1 / CH

Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 17.11.22

location.

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.11

Temps de pénétration 480 min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat** Liquide, limpide**Couleur** incolore**valeur pH**

Remarque non déterminé

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur env. 98.9 °C

Pression de vapeur

Valeur env. 0.07 hPa

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur 1.062 à 1.072 g/ml

température 20 °C

Remarque Relative Density according specification

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réagit violemment au contact d'agents d'oxydation.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Chaleur. Flamme. Etincelles. Protéger du rayonnement solaire.

Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matière: 330140

Version: 1 / CH

Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 17.11.22

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec: Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, Vapeurs/gaz toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****4-hydroxybenzoic acid propyl ester**

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces	rat		
DL50		2100	mg/kg
méthode	OCDE 401		

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces	cobaye		
DL50		3000	mg/kg

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces	lapin		
CL 50		6000	mg/kg

Propane-1,2-diol

Espèces	rat		
DL50		20000	mg/kg

Propane-1,2-diol

Espèces	rat		
DL50		6660	mg/kg
Remarque	intrapéritonéale		

Propane-1,2-diol

Espèces	souris		
DL50		9718	mg/kg
Remarque	intrapéritonéale		

Propane-1,2-diol

Espèces	rat		
DL50		22000	mg/kg
méthode	OCDE 401		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Propane-1,2-diol**

Espèces	lapin		
		20800	mg/kg

Propane-1,2-diol

Espèces	lapin		
DL50	>	2000	mg/kg
Durée d'exposition		24	h
méthode	OCDE 402		

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Propane-1,2-diol**

Espèces	lapin		
CL 50		317042	mg/m ³
Durée d'exposition		2	h

Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matière: 330140

Version: 1 / CH

Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 17.11.22

méthode OCDE 403

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**methyl 4-hydroxybenzoate**

Espèces	lapin
Durée d'exposition	24 h
Période d'observation	72 h
évaluation	Moyennement irritant
méthode	Technique de Draize

Propane-1,2-diol

Durée d'exposition	7 d
évaluation	légèrement irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**methyl 4-hydroxybenzoate**

Espèces	lapin
Période d'observation	48 h
évaluation	Moyennement irritant
méthode	Technique de Draize

Propane-1,2-diol

Espèces	lapin
évaluation	légèrement irritant

Sensibilisation (Composants)**4-hydroxybenzoic acid propyl ester**

Voie d'exposition	dermale
Espèces	souris
évaluation	non sensibilisant
méthode	OECD 429

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces	cobaye
évaluation	non sensibilisant
méthode	OECD 406

Propane-1,2-diol

Remarque Aucun données connues.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)**4-hydroxybenzoic acid propyl ester**

Toxicité subchronique	
Voie d'exposition	orale
Espèces	rat
NOAEL	980 mg/kg
Durée d'exposition	4 Weeks

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces	rat
NOAEL	>= 250 mg/kg
Durée d'exposition	28 d

Propane-1,2-diol

Remarque Aucun données connues.

Mutagénicité (Composants)**4-hydroxybenzoic acid propyl ester**

évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de différents tests in-vitro.
méthode	OECD 471

methyl 4-hydroxybenzoate

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de différents tests in-vitro.

Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matière: 330140

Version: 1 / CH

Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 17.11.22

méthode OECD 471

Propane-1,2-diol

Remarque Aucun données connues.

Toxicité reproductrice (Composants)**Propane-1,2-diol**

Remarque Aucun données connues.

Cancérogénicité (Composants)**Propane-1,2-diol**

Remarque Aucun données connues.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Propane-1,2-diol**

Remarque Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****4-hydroxybenzoic acid propyl ester**

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)		
CL 50	6.4		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)		
NOEC	50		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces	Oryzias latipes		
CL 50	59.5		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OECD 203		

Propane-1,2-diol

Espèces	Pimephales promelas		
NOEC	52930		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Propane-1,2-diol

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)		
CL 50	40613		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**4-hydroxybenzoic acid propyl ester**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	15.4		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	ISO 6341		

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	0.2		mg/l
Durée d'exposition	21	d	
méthode	OECD 211		
Source	Données du fabricant		

methyl 4-hydroxybenzoate

Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matière: 330140

Version: 1 / CH

Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 17.11.22

Espèces	Daphnia magna		
CE50	11.2		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Propane-1,2-diol

Espèces	Daphnia		
NOEC	13020		mg/l

Propane-1,2-diol

Espèces	Daphnia magna		
CE50	> 10000		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Propane-1,2-diol

Espèces	Ceriodaphnia dubia		
CL 50	18340		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	statique test		
Source	EPA 600/489/001		

Toxicité pour les algues (Composants)**4-hydroxybenzoic acid propyl ester**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
CE50	15		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	ISO 8692		

4-hydroxybenzoic acid propyl ester

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
NOEC	2.1		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

4-hydroxybenzoic acid propyl ester

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
CE50	16		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

methyl 4-hydroxybenzoate

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
CE50	91		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

methyl 4-hydroxybenzoate

NOEC	17		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

Propane-1,2-diol

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
CE50	19000		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OCDE 201		

Toxicité pour les bactéries (Composants)**methyl 4-hydroxybenzoate**

Espèces	Pseudomonas fluorescens		
CE 0	500		mg/l

Propane-1,2-diol

Remarque	Aucun données connues.		
----------	------------------------	--	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker

Numéro de la matière: 330140

Version: 1 / CH

Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 17.11.22

Elimination physico-chimique (Composants)**Propane-1,2-diol**

Remarque Aucun données connues.

Biodégradabilité (Composants)**4-hydroxybenzoic acid propyl ester**

Valeur 91.5 %

Durée de l'essai 28 d

évaluation Facilement biodégradable
méthode OECD 301F**methyl 4-hydroxybenzoate**

Valeur 92.2 %

Durée de l'essai 28 d

évaluation Facilement biodégradable
méthode OECD 301F**methyl 4-hydroxybenzoate**

Valeur 89 %

Durée de l'essai 28 d

évaluation Facilement biodégradable
méthode OECD 301 B**Propane-1,2-diol**

Remarque Le produit est biodégradable.

La dégradabilité facile (Composants)**Propane-1,2-diol**

Remarque Aucun données connues.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)****4-hydroxybenzoic acid propyl ester**

log Pow 2.8

methyl 4-hydroxybenzoate

log Pow 1.98

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol (Composants)****4-hydroxybenzoic acid propyl ester**

Extrêmement mobile dans les sols

methyl 4-hydroxybenzoate

Extrêmement mobile dans les sols

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Konservierungsmittel-Mischung / F. Hunziker




Numéro de la matière: 330140

Version: 1 / CH

Date de révision: 17.11.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 17.11.22

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	-		
14.1. Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Chronic 2 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.